

NOMBRE DE MEMBRES  
Du Conseil Municipal : 11  
En exercice : 11

DATE DE LA CONVOCATION  
12 avril 2021

Ont pris part aux délibérations : 11  
(sauf mention contraire)

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le foyer communal, à huis clos, conformément aux instructions sanitaires liées au coronavirus, sous la présidence de M. CASTELLVI Jean-Marie, Maire.

Présents : MM CASTELLVI Jean-Marie, IAQUINTA Antoine, Mme DUPONT Liliane, M. HALLOSSERIE Laurent, Mme SMRCKA Nadine, MM LEICK Hervé, CASTALDI Stéphane, OSTERMANN Ole Peter, Mmes BÉJUI HUGUES Hélène, GODEMENT DELMOTE Murielle et M. RICO William.

Secrétaire de séance : M. M. HALLOSSERIE Laurent.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont :

1. M14 - Compte administratif 2020
2. M14 - Comptes de gestion 2020
3. M49 Assainissement - Compte administratif 2020
4. M49 Assainissement - Comptes de gestion 2020
5. Lotissement les Bousques - Compte administratif 2020
6. Lotissement les Bousques - Compte de gestion 2020
7. M14 - Affectation du résultat de fonctionnement 2020
8. M49 Assainissement - Affectation résultat de fonctionnement 2020
9. Lotissement les Bousques - Affectation résultat de fonction. 2020
10. IMPÔTS LOCAUX - Taux 2021
11. Subventions aux associations
12. M14 - Budget primitif 2021
13. *Question ajoutée à l'ordre du jour*
14. M49 Assainissement - Budget primitif 2021
15. Lotissement les Bousques - Budget primitif 2021
16. Dérogation à la carte scolaire
17. Questions diverses

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante :

13. M49 – ASSAINISSEMENT amortissement des immobilisations et subventions

1.  
**M14**  
**Compte administratif**  
**exercice 2020**

Ont pris part à la délibération : 10

*Acte administratif déposé  
le ..... 2021  
en Préfecture du Gard*

Sous la présidence de Monsieur IAQUINTA Antoine le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur CASTELLVI Jean-Marie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et décisions modificatives de l'exercice considéré :

Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		155 342.73		95 839.64
Opérations de l'exercice	153 988.83	176 418.47	626 414.03	378 812.04
Totaux	153 988.83	331 761.20	626 414.03	474 651.68
Résultats de clôture		177 772.37	151 762.35	

*Le Maire quitte la salle.*

APPROUVE à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Le Maire rejoint le Conseil Municipal.*

**Même séance**

2.  
M14  
Comptes de gestion  
exercice 2020

*Acte administratif déposé  
le ..... 2021  
en Préfecture du Gard*

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par Madame HERNANDEZ Elodie, Trésorière, relatif au budget M14 budget principal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par la Trésorière, conforme au compte administratif de l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Même séance**

3.  
M49  
Assainissement  
Compte administratif  
exercice 2020

Ont pris part à la délibération : 10

*Acte administratif déposé  
le ..... 2021  
en Préfecture du Gard*

Sous la présidence de Monsieur IAQUINTA Antoine le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur CASTELLVI Jean-Marie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et décisions modificatives de l'exercice considéré :

Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés	41 736.29			113 447.09
Opérations de l'exercice	14 367.87	7 000.33	4 560.00	14 352.87
Totaux	56 104.16	7 000.33	4 560.00	123 577.09
Résultats de clôture	49 103.83			123 239.96

*Le Maire quitte la salle.*

APPROUVE à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Le Maire rejoint le Conseil Municipal.*

**Même séance**

4.  
M49 Assainissement  
Comptes de gestion  
exercice 2020

*Acte administratif déposé  
le ..... 2021  
en Préfecture du Gard*

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par Madame HERNANDEZ Elodie, Trésorière, relatif au budget M49 assainissement collectif déclare que le comptes de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par la Trésorière, conforme au compte administratif de l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Même séance**

5.  
Lotissement les Bousques  
Compte administratif

Sous la présidence de Monsieur IAQUINTA Antoine le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur CASTELLVI Jean-Marie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

Ont pris part à la délibération : xxxx

Acte administratif déposé  
le ..... 2021  
en Préfecture du Gard

Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		6 757.69	6 757.69	
Opérations de l'exercice	0	0.00	0.00	0
Totaux	0	0.00	0.00	0
Résultats de clôture	0	6 757.69	6 757.69	0

Le Maire quitte la salle.

APPROUVE à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire rejoint le Conseil Municipal.

**Même séance**

6.  
Lotissement les Bousques  
Compte de gestion  
exercice 2020

Acte administratif déposé  
le ..... 2021  
en Préfecture du Gard

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par Madame HERNANDEZ Elodie, Trésorière, relatif au budget Lotissement les Bousques

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par la Trésorière, conforme au compte administratif de l'exercice 2020, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Même séance**

7.  
M14  
Affectation du résultat  
de fonctionnement  
exercice 2020

Acte administratif déposé  
le ..... 2021  
en Préfecture du Gard

Le Conseil Municipal,  
vu le compte administratif de l'exercice 2020,  
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,  
constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 177 772.37 €,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent :	177 772.37 €
Déficit :	néant
AFFECTATION AU 31 DECEMBRE 2020	
Affectation complémentaire en réserve	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté	177 772.37 €

**Même séance**

8.  
M49 Assainissement  
Affectation du résultat  
de fonctionnement  
exercice 2020

Le Conseil Municipal,  
vu le compte administratif de l'exercice 2020,  
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,  
constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 49 103.83 €,

Acte administratif déposé  
le ..... 2021  
en Préfecture du Gard

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent :	néant
Déficit :	49 103.83 €
AFFECTATION AU 31 DECEMBRE 2020	
Affectation complémentaire en réserve	0.00 €
Affectation au déficit reporté	49 103.83 €

**Même séance**

9.  
Lotissement les Bousques  
Affectation du résultat  
de fonctionnement  
exercice 2020

Acte administratif déposé  
le ..... 2021  
en Préfecture du Gard

Le Conseil Municipal,  
vu le compte administratif de l'exercice 2020,  
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,  
constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de  
fonctionnement de 6 757.69 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent :	6 757.69 €
Déficit :	0.00 €
AFFECTATION AU 31 DECEMBRE 2020	
Affectation complémentaire en réserve	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté	6 757.69 €

**Même séance**

10.  
IMPÔTS LOCAUX  
Taux 2021

Le Maire rappelle le maintien des taux en 2020.

Dans le cadre de la réforme fiscale, portant notamment sur la suppression de  
la taxe d'habitation, le taux départemental de taxe foncière bâti et transféré  
au profit de la commune et par conséquent s'ajoute au taux communal.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité,

VOTE le maintien des taux des impôts locaux en 2021 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	37.80 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.00 %

**Même séance**

11.  
SUBVENTIONS  
aux associations

Acte administratif déposé  
le ..... 2021  
en Préfecture du Gard

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution de  
subventions aux associations.

M. RICO William ne prend pas part au vote de la subvention allouée à  
l'Association les amis de Florian,

M. HALLOSSERIE Laurent ne prend pas part au vote de la subvention allouée  
au Comité des fêtes,

M. IAQUINTA Antoine ne prend pas part au vote de la subvention allouée à  
Logrian Environnement,

Le Conseil municipal de LOGRIAN-FLORIAN, à l'unanimité,

DÉCIDE d'allouer aux associations les subventions suivantes, représentant une dépense totale de 6 200 € :

Bénéficiaires	Montant
AMR 30 inondation	250
Comité des fêtes de Logrian	1 000
Les chasseurs Logrianais	500
Logrian Environnement	800
SPA	280
Association Familles Rurales	250
Le Grand Chêne	250
Les amis de Florian	350
OCCE coopérative scolaire Ecole Florian - Sauve	800
Amicale pompiers de Lédignan	350
Duché d'Uzès	70
Montpellier Languedoc Cyclisme	500
Café associatif de Logrian	800

**Même séance**

12.

M14

Budget primitif  
exercice 2021

Acte administratif déposé  
le ..... 2021  
en Préfecture du Gard

Le budget primitif de l'exercice 2021 s'équilibre à hauteur de :

- 352 172 € en section de fonctionnement
- 430 650 € en section d'investissement

Il est approuvé à l'unanimité.

**Même séance**

13.

M49

ASSAINISSEMENT  
Amortissement  
des immobilisations  
et subventions

Par délibération du 24 janvier 1997, la durée d'amortissement du réseau et de la station d'épuration a été fixée à 50 ans.

Par délibération du 10 avril 2017, la durée d'amortissement des installations techniques a été fixée à 29 ans et la durée d'amortissement des subventions d'équipement, établie pour une durée identique à l'amortissement des biens. L'amortissement des immobilisations s'effectue sur la valeur brute du bien. Afin de compenser le poids des charges de l'amortissement sur la section de fonctionnement il convient de constater la reprise des subventions d'investissement perçues pour l'acquisition du bien.

Le maire propose d'actualiser ces délibérations et de définir la durée d'amortissement par catégorie d'immobilisation.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité,

FIXE les durées d'amortissement des immobilisations comme suit :

Désignation	Article	Durée
Agencement, aménagement de terrain (sécurisation des berges)	2812	15 ans

Matériel spécifique d'exploitation (sécurisation poste de relevage)	28156	15 ans
Installations techniques (Conformité poste de relevage)	28158	29 ans
Réseau d'assainissement	28158	50 ans
Station d'épuration	28158	50 ans

FIXE la durée d'amortissement des subventions d'équipement, pour une durée identique à l'amortissement des immobilisations.

**Même séance**

Le budget primitif d'assainissement de l'exercice 2021 s'équilibre à hauteur de :

14.  
M49 Assainissement  
Budget primitif  
exercice 2021

Acte administratif déposé  
le ..... 2021  
en Préfecture du Gard

- 63 582 € en section de fonctionnement
- 127 595 € en section d'investissement

Il est approuvé à l'unanimité.

**Même séance**

Le budget primitif du lotissement « Les Bousques » de l'exercice 2021 s'équilibre à hauteur de :

15.  
Lotissement les Bousques  
Budget primitif  
exercice 2021

Acte administratif déposé  
le ..... 2021  
en Préfecture du Gard

- 418 678.58 € en section de fonctionnement
- 325 878.58 € en section d'investissement

Il est approuvé à l'unanimité.

**Même séance**

Pour mémoire, suite à la décision de la commune de Quissac de ne plus accueillir nos enfants par manque de place, la commune de Sauve a bien voulu assurer ce service.

Le service de transport assuré par le Département a alors été dévié vers Sauve.

Par ailleurs, nos enfants profitaient du service de transport périscolaire, mis en place par la commune de Saint-Jean-de-Crieulon.

Ces services ont fusionné, restant en charge des communes les frais de l'accompagnant des enfants scolarisés en périscolaire.

La commune ne disposant pas d'école et n'adhérant à aucun syndicat à vocation scolaire, les familles conservent le libre choix de lieux de scolarisation.

La participation de la commune aux frais de fonctionnement liés à la scolarisation des élèves de maternelle et primaire revêt le caractère de dépense obligatoire.

16.  
Dérogation à la carte scolaire

Le choix de la participation financière aux frais de l'accompagnant des élèves de maternelle, scolarisés à Sauve, relève de la volonté d'optimiser le service de transport financé par le Département.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité,

PREND ACTE que le choix du lieux de scolarisation n'entre pas dans le champs d'une dérogation de la carte scolaire,

DÉCIDE que la scolarisation dans toute autre commune que celle de Sauve n'ouvre pas droit à participation financière de la commune aux frais de transport.

***Même séance***

17.  
Questions diverses

FACEBOOK et INFOFLASH

Bibliothèque  
Informations sur la procédure.

Foyer communal  
Etude d'un projet d'agrandissement de la cuisine.

Terrain de boule  
L'entreprise PRIMOVERT doit reprendre le terrain de boules afin de le rendre plus souple.

Four à pain  
Il est en cours de construction.

Déchets verts  
Le broyeur du Symtoma est en panne. Aussi, les déchets verts sont transportés au site du Symtoma et broyés sur place.

La séance est levée à vingt et une heures dix minutes.